

## La noblesse des titres

*Par frère Sébastien-Jean*

« Avant tout cependant nous tenons à dire que, si quelqu'un ne goûte pas cette distribution des psaumes, il en adopte une autre qu'il jugera meilleure. Qu'il soit bien entendu toutefois que le psautier de cent cinquante psaumes sera récité intégralement chaque semaine et recommencé chaque dimanche à Vigile. En effet, des moines qui, au cours de la semaine psalmodient moins que le psautier avec les cantiques habituels se montrent par trop mous dans le service qu'ils ont voué. La tâche que nos saints Pères, comme nous le lisons, accomplissaient courageusement en un seul jour, puissions-nous du moins, dans notre tiédeur, nous en acquitter en une semaine entière. » (Règle de saint Benoît, 18,22-25).

Dans l'actuelle liturgie de la communauté d'En Calcat, la répartition des cent cinquante psaumes couvre deux semaines. Néanmoins, même en deux semaines, le psautier n'est pas prié en son intégralité. Car il y a d'abord des versets jugés trop violents qui sont omis dans la prière chorale afin de ne pas choquer l'assemblée. Par exemple : « *Heureux qui prendra et brisera tes petits contre le rocher !* » (Ps 136(137),9), verset auquel la Règle fait pourtant allégoriquement allusion (cf. Pr,28 et Chap. 4,50). Ou encore les versets 6 à 15 du psaume 108(109), ce qui l'allège considérablement, pratiquement 30% des versets n'étant pas chantés ; et le pourcentage est encore plus élevé pour le psaume 82(83), puisque c'est environ 40% des versets qui sont passés sous silence.

Il y a aussi les deux psaumes 69(70) et 107(108) qui ne figurent pas dans notre cursus pour éviter des doublons. En effet, le psaume 69(70) reprend presque mot pour mot les versets 14-18 du psaume 39(40), et le psaume 107(108) les versets 8 à 12 du psaume 56(57) et 7 à 14 du psaume 59(60).

Toutefois, ces omissions ne sont effectives que dans la prière chorale. Les versets par trop vindicatifs figurent dans notre psautier en italique et en caractères plus petits. Quant au psaume 69(70), il a été imprimé et pour le 107(108), les versets des deux autres psaumes qui le composent sont indiqués. Rien n'empêche donc celui qui le souhaite de combler ces lacunes liturgiques dans une prière personnelle à partir de notre *Psautier d'En Calcat*.

Il est cependant des versets qui ne sont pas imprimés et qui restent totalement ignorés dans notre prière communautaire. Il s'agit des titres. Précisons bien que cette remarque vaut pour toutes les autres traductions françaises du psautier qui sont, à ma connaissance,

actuellement en usage dans la liturgie catholique romaine et que j'ai pu consulter. Précisons aussi que ces lignes ne sont pas à prendre comme une méchante critique ; elles veulent simplement attirer l'attention sur ce qui peut paraître un détail pour la prière des Psaumes, mais qui, dans le cadre de la méditation de l'Écriture – que pour ma part je ne sépare pas de la prière - n'est pas sans importance.

Prenons par exemple le psaume 3, premier psaume qui devrait normalement apparaître avec un titre. Nous le chantons à partir du verset 2. Et que dit le verset manquant : « *Psaume de David. Quand il fuyait devant son fils Absalom* » (Version de la T.O.B.). Ce n'est certes pas très « chantable », mais cela donne une couleur, une atmosphère particulière à cette page du psautier. Le Psalmiste invite explicitement à méditer, à prier ces versets en pensant aux chapitres 15 à 17 du *Deuxième livre de Samuel*, qui figurent parmi les pages les plus pathétiques de l'Écriture.

Autre exemple, peut-être plus connu, le psaume 50(51) – le *Miserere* – qui commence, dans notre *Psautier d'En Calcat*, seulement au verset 3, laissant sous silence les deux premiers versets : « *Du chef de chœur. Psaume de David.* <sup>(2ème verset :)</sup> *Quand le prophète Natan alla chez lui, après que David fut allé chez Bethsabée* ». Ce psaume se veut un écho de David reconnaissant ses torts, à savoir un adultère et la responsabilité d'un homicide (cf. 2S 11-12). Là aussi, ce renvoi à cette si prégnante page de la Bible donne un tout autre caractère à la manière de prier ce psaume. Y a-t-il un péché que le Seigneur ne puisse pardonner à quelqu'un qui se reconnaît sincèrement pécheur ? Surtout si on met ce psaume en rapport avec le suivant qui a pour titre : « *Du chef de chœur. Instruction de David.* <sup>(2ème verset :)</sup> *Quand Doëg l'Edomite vint annoncer à Saül : "David est entré dans la maison d'Ahimélek".* » Ce titre renvoie aux péripécies 1S 21,2-10 et 1S 22,6-23. David y apparaît en train de fuir devant Saül, tel un migrant qui a peur pour sa vie. Tout comme dans le psaume 53(54) dont le titre - « *Du chef de chœur avec instruments à cordes. Instruction de David.* <sup>(2ème verset :)</sup> *Quand les Zifites vinrent dire à Saül : "David n'est-il pas caché parmi nous ?"* » - qui se réfère à 1S 23,19-28. Là encore, David est toujours en fuite devant Saül.

Il y aurait encore de nombreux exemples qui mériteraient d'être mentionnés. Mais ceux-ci suffisent à montrer un premier intérêt de ces titres pourtant hélas absents de la plupart des psautiers liturgiques. En effet, la méditation du cycle de David nous montre qu'un même homme peut être perçu tour à tour comme juste et injuste, bourreau repent et victime suppliante. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il est représenté en train de prier, et le psautier offre des exemples de prières adaptées à ces différentes situations.

David n'est toutefois pas le seul personnage biblique à qui on attribue des psaumes. On trouve aussi la collection des psaumes des fils de Coré – les psaumes 41(42) à 48(49) ; 83(84)-84(85) et 86(87)-87(88) – ou encore celle des psaumes d'Asaf – 49(50) et 72(73)-82(83). Ce sont là des personnages mentionnés dans la Bible dont on sait certes peu de choses si ce n'est qu'ils étaient lévites et que David les chargea du chant dans la liturgie du Temple (cf. 1Ch 6). Mais d'autres nous sont plus familiers.

Ainsi de Moïse à qui un psaume est explicitement attribué. Il s'agit du psaume 89(90) dont le titre est : « *Prière, de Moïse, l'homme de Dieu* ». Moïse n'est pas le seul personnage de l'Ancien Testament qualifié d'*homme de Dieu*. Il partage en effet ce titre avec David ainsi qu'avec plusieurs prophètes. Mais outre ce psaume, Moïse est ainsi désigné dans la Bible en cinq autres versets : Dt 33,1 ; Jos 14,6 ; Esd 3,2 ; 1Ch 23,14 et 2Ch 30,16. Et la première de ces occurrences – « *Voici la bénédiction que Moïse, l'homme de Dieu prononça sur les fils d'Israël avant de mourir.* » - est fort intéressante pour notre propos, car, selon Rachi, ce n'est pas seulement ce psaume mais les onze psaumes 89(90) à 99(100) qui seraient de la plume de Moïse, et chacun de ces psaumes se rattacherait à la bénédiction prononcée par Moïse sur chacune des tribus d'Israël en Dt 33 – onze bénédictions seulement et non pas douze car la tribu de Siméon n'a pas reçu ici de bénédiction à cause, d'après la tradition, du péché de Zimri, membre de la famille Siméon, en Nb 25. Prier cette série de psaume avec Dt 33 en vis-à-vis est donc tout indiqué.

Un autre personnage important de l'Ancien Testament auquel deux psaumes sont attribués est Salomon. D'abord le psaume 71(72) qui serait *de* ou *pour* Salomon. En hébreu, la préposition marquée par la lettre *lamed* (« ל ») permet en effet les deux traductions ; mais la version grecque des LXX ne laisse aucun doute : ce psaume est *pour* Salomon. La suite de ce premier verset est d'ailleurs en adéquation avec cette dédicace : « *Dieu, confie tes jugements au roi, ta justice à ce fils de roi.* » Les versets 10 et 15 en mentionnant Saba font aussi allusion au règne de Salomon (cf. 1R 10). Quant au dernier verset (absent de notre *Psautier d'En Calcat*), il confirme lui aussi la pertinence de cette seconde traduction : « *Fin des prières de David, fils de Jessé.* »

L'autre psaume attribué à Salomon – le 126(127) - convient lui aussi parfaitement à ce personnage biblique, étant donné qu'il commence par un proverbe dans lequel il est question d'une maison à bâtir. Or Salomon passe pour être l'auteur du livre des *Proverbes* et c'est sous son règne que fut bâti le Temple de Jérusalem.

Mais ce même psaume fait aussi partie des *Chants des montées* (ou des *degrés*, c'est-à-dire des marches d'un escalier). Selon la *Michna* (traité *Soucca*), cette collection de quinze chants constituée des psaumes 119(120) à 134(135) était chantée par les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem pour *Soukkoth* (la fête des tentes). Il y a quinze chants, un pour chacune des quinze marches qui descendent de l'enceinte des hommes à celle des femmes. Apparaît ici une autre fonction importante des titres des psaumes : celle de donner une indication liturgique. Notons toutefois que la destination liturgique traditionnelle, qui concerne ici la fête de *Soukkoth*, n'apparaît explicitement dans aucun des titres de ces quinze psaumes.

Il y a néanmoins des psaumes pour lesquels la destination liturgique est clairement notifiée. Ainsi en est-il du psaume 91(92) dont le titre est : « *Psaume, chant, pour le jour du sabbat.* » Autre exemple intéressant, celui du psaume 29(30) dont le titre est : « *Psaume : chant pour la dédicace de la maison de David.* » Faut-il entendre ici la « maison » en tant que palais royal ou est-il plutôt question du Temple ? Les deux options sont possibles. Toutefois, ce psaume a bel et bien été retenu pour la fête de la Dédicace du Temple dans la liturgie juive, bien qu'il ne figure pas dans la proposition de psaumes pour la liturgie eucharistique de la Dédicace dans l'Église catholique romaine. Cela dit, les psaumes proposés par le Missel romain pour la messe de la Dédicace – 45(46), 83(84) ou 121(122) – sont très bien choisis, et il n'y a aucun scandale à chanter le psaume 29(30) un autre jour que celui de la Dédicace. Connaître la destination liturgique première d'un psaume - quand celui-ci en a une - lui donne pourtant une saveur particulière qui unit celui qui prie aujourd'hui ce psaume à la multitude de ceux qui l'ont prié avant lui, la multitude de ceux qui l'ont prié durant le temps précédant la venue du Verbe de Dieu dans notre chair, la multitude de ceux qui prient aujourd'hui encore ce psaume dans une synagogue. Bref, les titres des psaumes ayant trait à la liturgie témoignent du fait qu'avant d'être des prières chrétiennes, les psaumes sont des prières juives.

Les titres des psaumes contiennent aussi des indications musicales parfois assez techniques, notamment en matière d'instrumentation. Ils disent aussi sur quelle mélodie ce psaume doit se chanter en se référant au titre d'un autre chant. Mais ces informations n'éclairent en rien le lecteur moyen d'aujourd'hui.

Par contre, nous l'avons vu, lorsqu'il est fait référence à un épisode de l'Ancien Testament, à un personnage biblique ou à une fête liturgique, le même lecteur moyen peut, grâce à ces informations, voyager assez facilement dans l'univers de l'Ancien Testament, univers sans lequel celui du Nouveau Testament est incompréhensible. Nous ne pouvons que donner raison à Martin Luther quand il écrit dans sa *Préface au Psautier* :

« *Le psautier devrait nous être précieux et cher pour la seule raison qu'il nous annonce très clairement la mort et la résurrection du Christ, et qu'il présente son Royaume, et la condition et l'existence de la chrétienté tout entière. Ainsi, on pourrait très bien le qualifier de petite Bible où se trouve résumé de la manière la plus belle et la plus brève tout ce qui se trouve dans la Bible entière, et qui est composé et préparé pour être un magnifique Enchiridion ou un manuel. Il me semble donc que le Saint-Esprit a voulu lui-même se charger de cette peine en composant une brève Bible ou un livre d'exempla parlant de toute la chrétienté ou de tous les saints, de sorte que celui qui ne pourrait pas lire la Bible tout entière en eût ici néanmoins presque toute la somme résumée en un seul petit livre. »*

Certes, même sans leurs titres, ce qu'affirme ici Luther à propos des Psaumes est indéniable. Toutefois, de par leurs titres, les Psaumes illustrent plus encore le précepte rabbinique conservé par les Pères de l'Église et qui demeure l'une des clefs de la *lectio divina* : *L'Écriture s'explique d'abord par l'Écriture*. En effet, nous l'avons vu, les titres des Psaumes renvoient assez souvent à d'autres livres de l'Écriture. Ils sont donc une invitation à découvrir la Bible dans son ensemble, à étudier chaque page de l'Écriture à l'aide d'autres pages de l'Écriture.

Certains me reprocheront ici de trop intellectualiser la lecture des Psaumes au lieu de m'en tenir à la simple prière. Mais en parlant de l'étude de la Bible en général et du *Psautier* en particulier, je ne fais que rappeler ce que prescrit saint Benoît dans sa *Règle* : « *Le temps qui reste après les Vigiles sera employé à l'étude du Psautier ou des leçons, par les frères du moins qui en ont besoin.* » (Chap. 8,3). Et encore : « *Après le repas, ils s'appliqueront à leurs lectures ou à l'étude des psaumes.* » (Chap. 48,13).

Pour saint Benoît, le livre des *Psaumes* déborde donc largement le cadre strict de la prière chorale. Il est un livre à part entière de l'Écriture et reste de ce fait un support pour la *lectio* ; mieux, il semble, de par l'insistance des deux versets de la *Règle* cités ci-dessus, qu'il soit même le livre par lequel le disciple doit être initié à la *lectio*, le livre qu'il doit connaître parfaitement, celui sur lequel il doit revenir encore et toujours. Or, il apparaît que faire l'économie des titres des Psaumes serait bien dommageable dans cette initiation car c'est autant de pistes de *lectio* qui resteraient ignorées.

*Frère Sébastien-Jean*